

Appel à candidatures

RESIDENCES février 2020 – juin 2020

La Fabrique de Théâtre / Service des Arts de la Scène de la Province de Hainaut

La Fabrique de Théâtre / Service des Arts de la Scène de la Province de Hainaut, propose chaque année des résidences « sur mesure » aux artistes de la scène (danse, théâtre, cirque, performance, etc.), aux artistes numériques (programmeurs, hackers, plasticiens, etc.), aux écrivain.e.s (auteur.e.s de théâtre, philosophes, blogueurs.ses , etc.), etc.

La durée des résidences est déterminée au cas par cas entre 1 et 3 semaines, en fonction de l'avancement du projet ou de l'étendue des besoins. Les résidences peuvent prendre la forme d'un accompagnement technique et/ou artistique : le but est de soutenir les artistes dans leur démarche de création, dans les meilleures conditions possibles, pour concrétiser leurs projets. Elles visent également à faire émerger de nouveaux.elles. artistes en leur proposant une véritable collaboration, à court ou à long terme, avec La Fabrique de Théâtre.

Période : entre février et juin 2020.

Informations générales

Date limite de dépôt des candidatures : lundi 20 mai 2019.

Réponses transmises au plus tard : mi-juillet 2019.

Ouvert à tous.tes les artistes professionnels et professionnelles, de toutes les disciplines.

Les artistes peuvent être logé.e.s à la Fabrique de Théâtre.

Les candidatures sont à déposer via le formulaire que vous trouverez via le lien suivant :

<https://oxiforms.com/?UMqS0>

Disciplines

> Art du spectacle : théâtre, danse, cirque, etc.

- > Marionnettes : toutes techniques confondues ;
- > Nouvelles technologies : arts numériques, dispositifs de réflexion et de confrontations ;
- > Performance : l'appel est ouvert à tout artiste désirant créer et présenter des performances ;
- > Jeune public : créations, bancs d'essais, etc.
- > Etc.

Conditions techniques et pratiques

La Fabrique de Théâtre peut mettre à disposition des artistes une salle entièrement équipée. Un régisseur peut par ailleurs être présent, selon leur demande explicite (voir formulaire).

S'ils/elles le souhaitent, les artistes peuvent être logé.e.s dans des chambres de 2 à 3 personnes équipées d'une salle de bain, et la cuisine de la Fabrique de Théâtre est à leur disposition (réfrigérateur, micro-ondes, plaques chauffantes et tous les ustensiles de cuisine nécessaires).

Un jeu de clés est remis aux équipes dès leur arrivée, pour une gestion autonome de leur temps.

Les compagnies peuvent choisir de présenter leur travail en public le jeudi soir précédant leur départ.

Aucune restitution publique ne sera organisée pour les résidences d'une seule semaine.

L'arrivée des équipes se fait le lundi impérativement entre 9h et 13h. Les compagnies sont conviées à une réunion d'organisation à 13h30 avec l'équipe de la Fabrique de Théâtre. Nous demandons à ce que tous les membres de l'équipe soient présents à cette réunion !

Les horaires d'arrivées sont à communiquer au plus tard une semaine avant le début de la résidence à Olivier Catherine, coordinateur général : olivier.catherine@hainaut.be et à Crystel Fastre, régisseuse d'accueil : crystelf@hotmail.com

Libération des chambres au plus tard le dernier vendredi de votre résidence avant 9h00, suivi d'un état des lieux des chambres avec un membre de notre équipe.

Départ des équipes au plus tard le dernier vendredi de votre résidence avant 16h.

Nombre de personnes maximum logées par la Fabrique de Théâtre : 11 personnes.

Conditions financières

Dans le cadre du Contrat-Programme octroyé au SPAS/ la Fabrique de Théâtre par la Fédération Wallonie-Bruxelles, toute l'équipe de création sera rémunérée a minima sur la durée de la résidence, sous certaines conditions restrictives :

- Celle de ne pas bénéficier d'aide à la création ou d'une aide à l'activité (contrat programme, convention...).
- Celle d'être une compagnie ou artiste FWB.

En cas de demande de construction de décor, la compagnie devra couvrir les frais de matériel majorés de 10% pour l'usure des machines et l'achat des petits consommables. De même que pour l'ensemble du personnel de la Fabrique de Théâtre, les salaires des menuisiers sont pris en charge par la Province de Hainaut.

Merci d'en prendre bonne note !

Par-delà les critères artistiques, les dates de résidences souhaitées et le nombre de personnes logeant à la Fabrique de Théâtre sont des données essentielles pour déterminer la faisabilité pratique de la résidence.

Merci d'y porter une attention particulièrement sérieuse, afin que nous puissions répondre au mieux à vos souhaits. À titre informatif, au plus vos disponibilités de dates sont larges, au plus nos possibilités de vous accueillir sont grandes.

Si votre projet devait être accepté, il ne serait plus possible d'apporter de modifications à ces données (dates + chambres supplémentaires) .

Pour toute question

Contacts administratifs et techniques

Olivier Catherine, coordinateur général : olivier.catherine@hainaut.be

Crystel Fastre, régisseuse : crystelf@hotmail.com

Au plaisir de vous rencontrer ou de vous retrouver !

L'équipe de la Fabrique de Théâtre